



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier Duberger-Les Saules

No de dossier : CA2-2018-187

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/>	Projet de règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme</i> relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Duberger-Les Saules, R.C.A.2V.Q. 236 (Omnibus sur les matériaux de revêtement extérieur)
Demande d'opinion et consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/>	Conseil exécutif <input type="checkbox"/>	
Tenue le 14 novembre 2018 à 19 h, au centre communautaire Duberger, salle RC-06	Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/>	
	Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	

4 Présences

Membre avec droit de vote : Mme Myriam Simard ainsi que messieurs Luc Dumont, Hervé Landri-Fondja, Patrick-André Lavoie et Charles Lessard.

Membre sans droit de vote : Mme Alicia Despins, conseillère du district de Vanier-Duberger, Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules

Personne-ressource : M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, arrondissement des Rivières

Animation et préparation du rapport : M. Xavier Mercier Méthé, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la Politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.
- Présentation du projet de Règlement R.C.A.6V.Q. 236 par la personne-ressource.

6 Recommandation du mandaté

À la majorité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 236

7 Options soumises au vote

Option	Nombre de votes
A.	4
B.	0
Abstention	1
Total	5

8 Description des options

Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification

Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.

9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 3

1 femme; 2 hommes

Nombre d'intervenants : 0

Aucune intervention

10 Questions et commentaires du conseil d'administration

Un administrateur note une coquille concernant la localisation du secteur 4, il note que le secteur est situé à l'ouest de l'autoroute Henri-IV plutôt que de l'autoroute Robert-Bourassa.

Un administrateur se demande s'il est possible d'exiger un minimum de matériaux nobles en façade dans les zones qui bordent le boulevard de l'Ormière puisque cette artère devrait faire l'objet d'une requalification et qu'il est souhaitable de conserver un cachet architectural.

Réponse de la Ville : Ce règlement propose une uniformisation des prescriptions pour tous les terrains qui bordent le boulevard de l'Ormière dans l'Arrondissement. Les autres zones de ce secteur ne comportent pas de telles obligations relatives aux matériaux de revêtement. Toutefois, le secteur pourrait également faire l'objet d'une révision réglementaire plus poussée, la question des matériaux pourrait être examinée à cette occasion. À court terme, il est souhaité de libéraliser l'usage des matériaux de revêtement pour éviter le recours à des dérogations mineures et tenir compte de l'évolution des tendances en architecture.

Un administrateur demande comment avait été fixé le pourcentage requis de 50% de maçonnerie en façade.

Réponse de la Ville : Dans certains secteurs plus anciens, on observe souvent des bâtiments qui ont un revêtement de pierre ou de brique au rez-de-chaussée, mais un deuxième étage d'un autre revêtement. Le pourcentage de 50% est une traduction réglementaire de ce phénomène. Le règlement actuel ne touche pas ces secteurs, où des prescriptions d'un pourcentage de maçonnerie en façade demeurent.

11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

Approuvé par :

Signé

Patrick-André Lavoie
Président
Conseil de quartier Duberger-Les Saules

16 novembre 2018

Préparé par :

Signé

Xavier Mercier Méthé
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

16 novembre 2018